Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France au Gabon

N° _____/AL

Libreville, le 15 octobre 2014

Conseil Consulaire du 25 septembre 2014

– Procès-verbal –

Sous la Présidence de M. Jean François DESMAZIERES, Ambassadeur de France, s'est tenu le 25 septembre 2014 un Conseil Consulaire successivement en formation

- Education et enseignement français au Gabon
- Economie et entreprises françaises
- Consulaire

I - Etaient présents.

Avec voix délibérative.

- M. Jean François DESMAZIERES, Ambassadeur de France, Président du Conseil Consulaire.
- M. Norbert CHALON, Conseiller Consulaire.
- Mme Joëlle VALERI, Conseillère Consulaire.
- M. Hervé SEROL, Conseiller Consulaire, Conseiller à l'AFE.
- Mme Sandra BELLON-GORAYEB, Conseillère Consulaire.

Avec voix consultative.

- M. Jean-Philippe BITEAU, représentant le Pdt de l'UFE Gabon.
- Mme Melonee ATTERE, représentant le Pdt de l'ADFE Gabon.
- M. Frédéric GRAPIN, chef de la chancellerie détachée de Port-Gentil.
- M. Eric CARRO, chef de chancellerie.

En formation « éducation et enseignement français au Gabon » participaient également au Conseil avec voix consultative :

- M. André CANVEL, attaché de coopération.
- M. Jean Luc VIDAL, proviseur du Lycée Français Blaise Pascal de Libreville.
- M. Patrick JULIENNE, proviseur du Lycée français Victor-Hugo de Port-Gentil.

En formation « économie et entreprises françaises au Gabon » participait également au Conseil avec voix consultative M. Dominique GRANCHER, chef du service économique de l'Ambassade de France.

Le secrétariat du Conseil était assuré par M. Etienne LEANDRE, Consul général.

II - L'ordre du jour était le suivant.

- En formation « économie et entreprises françaises »
  - Situation économique et financière du Gabon
  - Evolution de l'implantation des entreprises françaises au Gabon
  - Difficultés rencontrées par les entreprises françaises
- En formation « enseignement français au Gabon »
  - Résultats des examens 2013/2014
  - Rentrée scolaire 2014/2015
  - Evolution du réseau
- En formation « consulaire »
  - Modifications règlementaires apportées aux rôle et fonctionnement des Conseils Consulaires depuis le dernier Conseil.
  - Mise en place de pré-commission « bourses » et « action sociale » à Port Gentil.
  - Divers

2.1 – Conseil en formation « économie et entreprises françaises ».

M. Dominique GRANCHER, chef du service économique de l'Ambassade de France a présenté les fonctions et activités de son service, rattaché à la Direction Générale du Trésor, et qui est le relais de plusieurs organismes publics économiques, dont, notamment, Ubifrance.

Placé sous l'autorité de l'Ambassadeur, le service économique est un acteur essentiel de la diplomatie économique française et est chargé de la promotion des entreprises françaises. Pour ceci il s'appuie notamment sur le réseau des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, dont le rôle est de conseiller les pouvoirs publics sur l'environnement des affaires.

Le service économique gère aussi les VIE (au nombre de 80) en fonction au Gabon.

M. Dominique GRANCHER a indiqué que les exportations françaises se maintenaient et représentaient un montant de l'ordre de 700 M€ / an ; ce montant reste stable malgré la crise économique. Même si on relève une baisse des parts de marché françaises (35% il y a cinq ans pour 28 % aujourd'hui), la France conserve la place de premier partenaire économique du Gabon (importations, investissements de l'étranger au Gabon).

Il a par ailleurs relevé que depuis une année on assistait à un renforcement des contrôles administratifs (CNSS, impôts, inspection du travail).

A l'instar de toutes les entreprises, les sociétés françaises étaient fragilisées par la crise des finances publiques de l'Etat gabonais. M. Jean François DESMAZIERES a précisé que cette fragilité s'expliquait notamment en raison de la baisse de la production pétrolière (-5%) renforcée par la baisse du cours de baril et de celle de l'Euro par rapport au dollar. Il a également indiqué que l'on assistait à un dérapage de la masse salariale de l'Etat qui devrait atteindre 750 Mds Fcfa en 2014 ; cette dernière devrait atteindre 1.000 Mds Fcfa en 2016.

Mme Sandra BELLON-GORAYEB a indiqué qu'à Port Gentil il n'y avait pas encore été constaté de difficultés particulières même si la trésorerie des entreprises restait un peu tendue.

M. Jean Philippe BITEAU a rappelé l'importance de la formation professionnelle tout en soulignant la faiblesse de cette dernière au Gabon.

2.2 – Conseil en formation « enseignement français au Gabon ».

2.2.1 – Résultats des examens 2014-2015.

M. Jean Luc VIDAL, proviseur du Lycée Français Blaise Pascal de Libreville, a indiqué que le taux de réussite au bac dans son établissement était de 88 % ; il estime que ce taux pourrait être bien meilleur et que plus de mentions pourraient être obtenues avec plus de travail de la part des élèves. Un dispositif plus attentif des élèves en difficulté sera également mis en place.

Avec 82 % de réussite au bac pour les élèves du Lycée français Victor-Hugo de Port-Gentil, M. Patrick JULIENNE, proviseur, a indiqué que les résultats enregistrés étaient insuffisants. Il avait également constaté qu'aucun élève de l'établissement n'avait obtenu de mention très bien. De même, il a relevé que les élèves manquaient de bases solides dans les matières littéraires, en histoire et en langue ; pour corriger ceci il allait mettre en place dès cette rentrée un dispositif d'accompagnement afin de permettre à ces élèves d'acquérir les connaissances nécessaires.

Avec respectivement 81,6 % et 81,8 % de réussite au diplôme national du brevet (DNB) au lycée Blaise Pascal de Libreville et au lycée Victor Hugo de Port Gentil, les chefs d'établissement estiment que les résultats pourraient être bien meilleurs.

2.2.2 – <u>Rentrée 2014-2015.</u>

M. André CANVEL a précisé qu'il n'y avait pas eu de grosses difficultés de recrutement d'enseignants et que les équipes ont été quasiment toutes au complet dès la rentrée. Mme Sandra BELLON-GORAYEB a souligné les difficultés rencontrées au Gabon (liées à la cherté de la vie) pour recruter des professeurs sous statut « résident » et que les établissements étaient amenés à apporter une aide complémentaire.

Mme Sandra BELLON-GORAYEB et Mme Joelle VALERI se sont inquiétées de la présence de 35 élèves par classe dans les EPC. Ce chiffre a été confirmé par M. Hervé SEROL. M. André CANVEL précise que cette mesure était inscrite dans la réglementation nationale gabonaise que les EPC se devaient de l'appliquer compte-tenu de leur statut. Cela étant, cette situation nouvelle impliquait d'aider les équipes pédagogiques à renforcer leurs compétences afin d'être mieux en capacité d'enseigner devant une classe ayant un plus grand nombre d'élèves tout en offrant une scolarité de qualité. S'agissant de la formation des enseignants dans les EPC, M. André CANVEL a précisé que les lettres de mission des enseignants recrutés sous statut « résidents » demandaient à ces derniers d'effectuer des formations à l'attention des autres maitres.

Mme Sandra BELLON-GORAYEB a également indiqué que la liaison CM2/6ème avait bien fonctionnée à Port Gentil. Pour sa part Mme Joelle VALERI a rappelé le goulot d'étranglement du passage des élèves du CM2 des EPC de Libreville en 6ème au Lycée Blaise Pascal.

2.2.3 – <u>Evolution du réseau.</u>

M. Jean François DESMAZIERES a indiqué que l'évolution du réseau devait être anticipée et prendre en considération plusieurs paramètres, dont notamment l'évolution des effectifs de la communauté française tant à Libreville qu'à Port Gentil, l'extension géographique vers le Nord de Libreville et de l'offre du secteur privé. La réécriture en cours de la convention entre l'Etat français et l'APEPC devrait naturellement tenir compte, dans la mesure du possible, de ces contingences.

Mme Joelle VALERI a rappelé que les entreprises ne font venir du personnel expatrié que si le réseau scolaire est en capacité d'offrir une scolarité de bonne qualité et reconnue en France.

2.3 – <u>Conseil en formation « questions consulaires ».</u>

2.3.1 – <u>Modifications réglementaires</u>. M. Etienne LEANDRE a précisé que s'agissant des bourses et des aides sociales, les commissions compétentes (CLB et CCPAS) avaient été supprimées et que

dorénavant ces compétences revenaient au Conseil Consulaire siégeant, selon le cas, en formation « enseignement et éducation » ou en formation « sociales ». En accord avec le Conseil Consulaire, le Consulat général de France réunira celui-ci en formation « commission locale des bourses » le 5 novembre 2014, et en formation « sociale » avant le 1er décembre 2014.

2.3.2 – <u>Pré-commissions de bourses et sociale à Port-Gentil.</u> Afin de faciliter le travail du Conseil Consulaire siégeant successivement en formation « bourses » et « aides sociales », il a été convenu à l'unanimité que des pré-commissions de tiendront à Port Gentil pour examiner les demandes émanant de personnes/familles installées à Port Gentil.

2.3.3 – <u>Divers.</u> Pour répondre à une demande de Mme Joelle VALERI, M. Etienne LEANDRE a indiqué que le Consulat général travaillait à l'établissement d'un document en vue d'informer les familles dont les enfants quittent le Gabon juste avant leur 16° anniversaire (ou entre après leur 16°anniversaire et la JAPD) sur les obligations en matière de défense nationale (recensement).